



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des routes Centre-Ouest**

Limoges,

**Le directeur interdépartemental des
routes Centre-Ouest**

à

Communauté urbaine Limoges
Métropole
Pôle aménagement et mobilités
durables
Direction de l'Aménagement du
territoire et de la stratégie foncière
19, rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges cedex 1

*District de Limoges
Pôle administratif*

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Marylène Saint-Clair

marylene.saint-clair@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 55 70 57 33 - Fax : 05 55 70 57 30

Courriel : district-limoges.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis sur la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Isle

Suite à votre transmission, pour avis, dans le cadre de la consultation visée à l'article R. 153-4 du Code de l'urbanisme, je n'ai pas d'observation particulière concernant les modifications des règles du PLU en matière de clôtures, de façades, de menuiseries, de stationnement et d'implantation des bâtiments par rapport à l'emprise publique.

La modification de la zone n°2 en UG n'appelle pas d'observation particulière dès lors que l'accès à la parcelle s'opère par l'avenue de Gourinchas.

Enfin, la modification de destination du cas n°1 (transformation d'une grange en habitation) ne soulève pas d'observation sous réserve que la modification ne crée pas de garages supplémentaires.

Pour le directeur interdépartemental, par délégation,
le chef du district de Limoges

Copie à : District de Limoges - Chrono - Dossier